



Utilisation d'image prises à mon insu

Par Vivininie, le 08/08/2020 à 09:37

Bonjour, je suis en cours de séparation de mon concubin et sommes propriétaires d'une maison. Il a 2 téléphones et 1 tablette dont il se sert pour filmer ce qu'il se passe à la maison en son absence. C'est insupportable de vivre avec l'impression d'être toujours filmée, écoutée ou photographiée. Peut-il utiliser ces images comme preuves en cas de procédure judiciaire ?

Je n'ai pas les moyens financiers pour quitter le domicile et Mr ne veut pas sortir et vendre la maison.

Que puis je faire ?

Merci pour vos réponses.

Par Visiteur, le 08/08/2020 à 10:38

Bonjour

Vous pouvez regarder du côté de ce lien...

<https://www.LEGAVOX.fr/blog/maitre-anthony-bem/divorce-installation-epoux-micros-cameras-12533.htm>